

Roaming des mobiles en Europe: les tarifs baisseront de moitié !

L'abonné mobile qui se déplace à l'étranger ne sera plus (ou sera moins) une vache à lait pour les opérateurs. La baisse des tarifs du roaming (ou itinérance) a enfin été validée au niveau européen après des mois de négociations et de blocage.

Il faut savoir que le roaming rapporte aux opérateurs plus de 5 milliards d'euros par an ! En France, il représente 7% du chiffre d'affaires des opérateurs.

Aujourd'hui, en moyenne, le prix d'un appel mobile passé depuis l'étranger coûte 1 euro la minute à un l'abonné. Recevoir un appel depuis la France coûte en moyenne 0,40 euro.

Le 12 avril, la Commission suit la proposition faite par le Parlement européen et vote en faveur d'une limitation du coût de l'itinérance à **40 centimes d'euros par minute** pour les personnes qui appellent à l'étranger et à **15 centimes par minute** pour celles recevant un appel international.

Mais la proposition s'est heurtée au Conseil des ministres de l'Union européenne. Les gouvernements des Vingt-Sept, soucieux de défendre les intérêts de leurs opérateurs, ont recommandé des limites fixées respectivement à 60 et 30 centimes d'euros. En outre, les consommateurs devraient souscrire des abonnements spéciaux.

Alors que la situation semblait bloquée, la pression des députés et commissaires européens et des associations de consommateurs a fini par payer. Ce mardi, les trois institutions de l'Union européenne sont parvenues à un accord.

Le prix d'une communication passée à l'étranger sera plafonné la première année d'application de cet accord à **49 centimes d'euro la minute**. La limite sera de **24 centimes** pour un appel reçu à l'étranger.

Les prix de gros facturés aux entreprises de téléphonie par un autre opérateur seront quant à eux plafonnés à 30 centimes.

On est donc malheureusement assez loin de la première proposition tarifaire de la Commission même si ces nouveaux tarifs sont (en moyenne) deux fois inférieurs aux anciens. Les opérateurs mobiles ont-ils sauvé les meubles. Pas si sûr.

Car ces tarifs seront dégressifs. Les appels sortants seront plafonnés à **43 centimes** dans trois ans, les appels reçus à **19** et les prix de gros à 26.

L'accord doit encore être entériné la semaine prochaine par le Parlement européen réuni en séance plénière et, en juin, par les ministres des Télécommunications des Vingt-Sept afin qu'il soit applicable dès cet été, certainement en août.

C'est donc une défaite assez importante pour les grands opérateurs mobiles, en particulier Orange (France Télécom) qui avait comparé les demandes de la Commission à une planification communiste...